

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DU VAR

3^{ÈME} COMITÉ DE PILOTAGE DE SUIVI DU PPA

14 NOVEMBRE 2023

RELEVÉ SYNTHÉTIQUE DES ÉCHANGES

Président de séance : Monsieur Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture du Var, sous-préfet de Toulon

Contact à la DREAL PACA : Madame Léa GABORIT, chargée de mission qualité de l'air, référente PPA du Var, lea.gaborit@developpement-durable.gouv.fr

SOMMAIRE

1 Introduction.....	2
2 Ordre du jour et liste des présents.....	2
3 Relevé synthétique des échanges.....	3
4 Conclusion.....	7

1 Introduction

Monsieur le secrétaire général introduit la séance en remerciant les acteurs pour la transmission de données qui contribue au bon suivi du plan de protection de l'atmosphère mais également pour leur présence. Il souligne l'importance de maintenir la mobilisation collective ainsi que le rythme biannuel de nos échanges lors des comités de pilotage et de suivi.

2 Ordre du jour et liste des présents

1. Actualités Qualité de l'Air

- Réglementation : Directive, Territoire de vigilance ZFE (DREAL)
- Actualités locales : pics de pollution, fonds vert (DREAL)
- Utilisation de l'Astreinte (ADEME, Cerema, AtmoSud)

Temps d'échanges

2. Evolution de la qualité de l'air (AtmoSud)

- Populations exposées
- Cartographie des concentrations
- État des lieux des émissions et évolution des trajectoires

Temps d'échanges

3. Avancement du PPA du Var

- Suivi général PPA (DREAL)
- Présentation d'actions (TPM, Adeto, Atmosud)

Temps d'échanges

- Validation et ajout d'actions (CAUE 83, FNE PACA)

Temps d'échanges

- Conclusion

3 Relevé synthétique des échanges

À la suite de la présentation de l'évolution de la qualité de l'air par AtmoSud, un premier temps d'échanges a eu lieu.

L'UDVN-FNE83 regrette que seule la station de mesure de Toulon-Claret prenne en compte les concentrations des trois polluants (dioxyde d'azote, particules fines et ozone) sur le territoire toulonnais. Il évoque la pertinence de placer au moins une autre station de mesure fixe à l'est de la ville, qui prendra davantage en compte les émissions liées aux transports routier et maritime. Ainsi, lors du comité territorial d'AtmoSud du 30 novembre prochain, il présentera cette requête à l'association agréée pour la surveillance de qualité de l'air en région PACA.

Monsieur Vincent, vice-président de la métropole Toulon-Provence Méditerranée, exprime sa confiance dans la méthode appliquée par AtmoSud, association agréée par l'État pour la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire.

AtmoSud indique que la station Toulon-Foch prend en compte le dioxyde d'azote et les particules fines comme toutes les autres stations de trafic et que l'ozone n'a pas vocation à être mesuré. La position des stations respecte la réglementation. Les résultats publiés par AtmoSud s'appuie déjà sur un réseau de mesures plus complet que la réglementation. En effet, la cartographie des polluants présentée lors des comités de pilotage, intègre les données de mesures des stations ainsi que les résultats de modélisation sur la dispersion des émissions du territoire. Cela permet d'identifier les populations les plus exposées. Cependant, cette modélisation, tout comme les mesures issues des campagnes temporaires dans les zones comportant de fortes concentrations de polluants, n'est pas prise en compte dans la réglementation. Une réflexion a lieu dans le cadre de la révision de la directive européenne sur ce point. AtmoSud ajoute que cette discussion autour du positionnement des stations sera évoquée lors du comité territorial d'AtmoSud et rappelle les besoins techniques pour l'installation de nouvelle station de mesure.

L'association Toulon Avenir attire l'attention de l'assemblée sur le démantèlement de la station TCA. Cette station montrait le dépassement des concentrations en dioxyde d'azote par rapport aux normes européennes sur la zone portuaire de Toulon jusqu'en octobre 2022. A la place, une station a été construite sur le site de l'université mais cette dernière ne mesure pas les concentrations en dioxyde d'azote.

AtmoSud rappelle que la station positionnée à l'université répond à l'obligation réglementaire de surveillance de la qualité de l'air en situation de fond. Une campagne temporaire a été mise en place pour alimenter la question portuaire. Un investissement complémentaire a été demandé à la Région, puis obtenu pour la mise en place d'une station fixe sur le port. Des discussions sont en cours avec le territoire et notamment le port concernant son emplacement.

Monsieur le secrétaire général rassure l'assemblée sur le fait que des informations concernant les éléments réglementaires seront soumis à la préfecture et que les stations sont établies de manière transparente conformément à la réglementation en vigueur.

Pour échanger après la présentation d'AtmoSud sur l'évolution de la qualité de l'air, monsieur le secrétaire général donne la parole aux élus.

Monsieur le vice-président de la métropole Toulon Provence Méditerranée rebondit sur la dernière partie de la présentation : les courbes présentées ont comme repère les lignes directrices de l'OMS, et non pas la réglementation actuelle. Au sein du territoire de la métropole Toulon-Provence Méditerranée, la qualité de l'air est aujourd'hui conforme à la réglementation.

L'association Toulon Var Déplacement fait remarquer que la santé des citoyens est l'élément le plus important à considérer. Par conséquent, il est important de tendre vers les courbes de l'OMS.

Elle ajoute que les transports représentent une part importante des émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Aussi, la métropole TPM semble en retard par rapport à d'autres métropoles au niveau de la diminution de la voiture individuelle, de l'utilisation et de l'électrification des transports en commun. Il demande à ce que des actions plus ambitieuses que celles déjà adoptées dans le PPA soient prises pour rattraper le retard de l'agglomération toulonnaise dans le secteur des transports et cite en exemple la création d'une ligne de TCSP.

En réponse, Monsieur le secrétaire général affirme que l'État et en particulier la DREAL, est en contact avec la métropole TPM et l'accompagne sur les volets réglementaires et financiers. Il cite notamment le projet de bus à haut niveau de service (BHNS). Il informe également du financement du projet par l'État au niveau national.

L'association Toulon Var Déplacement pointe l'accès difficile du BHNS dans certaines zones. Il ajoute que si l'on développe les transports en commun, il y aurait entre 50 et 60 000 passagers par jour. Seul un tramway pourrait répondre à ce besoin et son électrification pourrait réduire l'émission de polluants et de gaz à effet de serre. En comparaison avec la ville de Nice qui a des bus 100 % électriques, Toulon possède des bus hybrides n'étant électriques qu'à hauteur de 10 %. L'association se réjouit de cette démarche mais accentue sur le fait qu'elle pourrait aller plus loin.

Monsieur le secrétaire général donne la parole à monsieur le vice-président de la métropole TPM qui était présent en 2010 lors de l'écartement du choix du tramway. Ce dernier assure à l'assemblée que depuis ce choix, la demande de mise en place de tramway est minime. De plus, la mise en place de bus électriques n'a pas fonctionné. Concernant la protection des populations évoquée précédemment, Monsieur Vincent souligne l'enjeu que constitue l'autoroute, à proximité de laquelle vivent les personnes à risque.

Concernant le sujet des émissions maritimes, la métropole TPM précise qu'elle a demandé la création d'une zone de contrôle des émissions (zone ECA) sur l'ensemble de la Méditerranée. Monsieur Vincent estime que le processus est laborieux pour la création de cette zone.

Échanges à la suite de la présentation de l'avancée du PPA du Var :

L'association Toulon Avenir revient sur les affirmations de la métropole TPM avec l'exemple de la ville du Mans. En effet, les mesures des concentrations en polluants de la ville se situent sous les normes préconisées par l'OMS alors qu'un tramway est en marche depuis le printemps. Elle demande également l'accès à des données

annuelles sur l'usage des transports en commun sur la métropole ou même sur le territoire du PPA. Ces données n'existent plus depuis 2017.

Pour faire suite aux présentations de TPM, Adeto et AtmoSud sur le suivi de leurs actions et plus particulièrement en écho avec celle d'AtmoSud :

La métropole TPM rebondit sur l'impact de la ventilation du tunnel sur la qualité de l'air. Aussi, il est remarqué la différence de référentiel entre la présentation précédente d'AtmoSud et celle sur le tunnel : l'une prend comme repère les recommandations de l'OMS tandis que l'autre se base sur les normes européennes.

AtmoSud précise qu'à la tête ouest du tunnel, les normes actuelles sont respectées. Il convient également de regarder les concentrations à proximité des riverains. Pour cela, Atmosud souligne l'importance de collaborer avec les associations locales pour avoir des capteurs de mesure supplémentaires.

La métropole TPM réclame que le gestionnaire de l'autoroute mette en place un système de ventilation du tunnel (pour traiter l'air).

Monsieur le secrétaire général prend bonne note des demandes exprimées par la métropole.

Il souhaite dorénavant aborder le point consacré aux actions à valider et à intégrer dans le PPA.

L'association Toulon Var Déplacement revient sur les itinéraires cyclables présentés par la métropole TPM : parmi les 323 km cyclables annoncés, seulement 134 km sont séparés et sécurisés, tandis que 115 km sont des bandes cyclables souvent dangereuses. 70 km sont des itinéraires conseillés qui sont dangereux ou difficiles d'accès, parmi eux la traversée de Toulon. Un projet de liaison est-ouest par l'avenue de la République pourrait être envisageable en supprimant une voie voiture.

L'association Toulon Avenir réagit à l'action *Cours jardin, tous jardiniers* portée par le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 83). En s'appuyant sur une étude du CNRS de 2015, elle annonce un bilan mitigé de la végétalisation des cours d'écoles, notamment le bilan carbone à l'issue des travaux. En revanche, il serait intéressant de recenser les vieux arbres du territoire et de faire valoir cette action dans le PPA et même dans le PLUi.

En réaction aux actions portées par la métropole TPM sur la thématique des bâtiments et en lien avec les précédentes séances : l'association Toulon Avenir répète qu'il existe un dispositif permettant de diminuer la taxe foncière des propriétaires ayant fait des travaux de rénovation énergétique. Elle demande plus d'information et de lisibilité sur ce dispositif.

L'association MART-FNE83 réagit au sujet de l'électrification des quais et interroge sur l'électrification du pôle d'armement.

En réponse aux représentants des associations, la métropole TPM rappelle qu'une thermographie des bâtiments a été effectuée en partenariat avec GRDF il y a de cela 4 ans. Il évoque également le service « Bien chez soi », qui conseille et accompagne les ménages dans la rénovation énergétique, accessible pour tous les habitants de la métropole.

Concernant les pistes cyclables, la métropole TPM compare la situation du territoire à celles de grandes villes comme Tours ou Nantes, où piétons et vélos circulent conjointement sur les trottoirs aux endroits où les itinéraires cyclables n'existent pas.

4 Conclusion

Monsieur le secrétaire général conclut la séance en remerciant les participants et en demandant aux acteurs d'effectuer des temps d'échanges entre les comités : cela permettra de surmonter certaines difficultés et d'en parler positivement dans le cadre de cette instance.

Il revient sur le travail en commun des acteurs sur des sujets majeurs tels que l'électrification des quais, le BHNS. Il rappelle que le Fonds Vert sera pérennisé. Cette année dans le département du Var, 26 millions d'euros ont été engagés au titre du Fonds Vert : désimperméabilisation, rénovation énergétique des bâtiments publics, covoiturage, biodiversité et fonds friche sont les principales mesures.

Il est attendu pour le prochain comité de pilotage, qui se tiendra au printemps 2024, davantage de convergences résultant du travail réalisé en amont par les acteurs.

Pour le Préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Lucien GIUDICELLI

COPIL PPA 14 novembre 2023 – feuille de présence	
STRUCTURES	Représenté (e) par (NOM Prénom - qualité)
ADMINISTRATIONS	<p>Le vice amiral d'escadre, préfet maritime de la Méditerranée , commandant de la zone, la région et l'arrondissement maritime Méditerranée</p> <p>Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement</p>
ADMINISTRATIONS	<p>Capitaine de vaisseau Alban MATHIEU, chef de la division Maîtrise des risques Environnement</p> <p>Madame Anne BILLANT-BARTHELEMY, adjointe au chef de bureau environnement</p> <p>Madame Sophie le Garrec, cheffe de l'unité air climat transition énergétique</p> <p>Madame Léa GABORIT – chargée de mission qualité de l'air</p>
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	<p>Monsieur le délégué territorial de l'agence régionale de santé du Var</p> <p>Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Var</p> <p>Monsieur le directeur des services départementaux de l'éducation nationale</p> <p>Monsieur le président du conseil départemental du Var</p>
	<p>Madame Alexandra MURIEL, Responsable de l'Unité Milieux Extérieurs Service Santé Environnement</p> <p>M. Lionel HOULLIER, directeur adjoint délégué à la mer et au littoral</p> <p>Madame Raja BOUABSA, cheffe de la Division des affaires financières et de la logistique (DAFL)</p> <p>Madame Aurore CAMPANELLA</p>

Monsieur le président de la métropole Toulon Provence Méditerranée	<p>Monsieur Gilles VINCENT, vice président TPM</p> <p>Monsieur Sébastien MARECHAL, directeur des transports et de la mobilité</p> <p>Mme Christine MORICE, DGA Développement durable et valorisation du territoire</p> <p>Madame Marion RENZULLI, cheffe du service stratégie énergétique, transition écologique et écologie urbaine</p> <p>M. Emmanuel DROZ-VINCENT, technicien environnement, animateur PCAET</p>	<p>Monsieur Patrick MARTINELLI, maire de Pierrefeu-du-Var et 1er vice-président de la CCMPM</p> <p>Mme Charlotte BOUVARD, adjointe au maire du Lavandou</p> <p>Madame Delphine BARRIAU, directrice générale des services de la CCMPM,</p> <p>Madame Cléopâtre GRATCHOFF, directrice du pôle Cadre de vie de la CCMPM</p>	<p>Madame Céline MOQUET, Responsable du service aménagement durable, Direction Ville Durable</p> <p>M. Mohamed MAHALLI, 9ème adjoint au maire de Toulon</p> <p>M. Denis GUTIEREZ, conseiller municipal de la ville de Toulon</p>	<p>Madame Christine SINQUIN, première adjointe au maire</p>
--	---	--	--	---

Monsieur le maire de Hyères	Monsieur Nicolas ROY, responsable développement durable et transition écologique, direction de la transversalité à la mairie de Hyères
ACTEURS ÉCONOMIQUES	
Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie du Var	Mme Mariane GARDE, responsable de pôle environnement qualité
Monsieur le président de la chambre d'agriculture du Var	M. Yves JULLIEN, élu consulaire, président de la commission environnement
Monsieur le directeur régional de Vinci Autoroutes ESCOTA	Madame Solange ALTAZIN, Responsable du Pôle Développement Durable et Environnement
Madame la directrice de l'aéroport de Toulon-Hyères	Monsieur Sébastien ESCANO, directeur technique de l'exploitation
Monsieur le directeur territorial du Var de Gaz réseau distribution France	Monsieur David MORITZ, responsable Qualité, Sûreté Sécurité Environnement
Monsieur le directeur régional ENEDIS en Côte d'Azur	M. Christophe FOLCHER, GNV
Monsieur le président de l'association de développement des entreprises de Toulon-Ouest ADETO	Monsieur Laurent BOFFI, chargé des relations avec les collectivités territoriales
Monsieur le président de l'entreprise Mini Green Power	Madame Morgane BABEY, chargée de mission Développement Durable
PERSONNALITES QUALIFIEES	
Monsieur le président de l'association AtmoSud Provence Alpes Côte d'Azur	Monsieur Sylvain MERCIER, chargé de l'action territoriale Var
Monsieur le président de l'union régionale France Nature Environnement - FNE	Madame Laëtitia MARY
	Monsieur Aurélien NICOLLE ROMIEU, chargé de mission Air climat énergie

Monsieur le président de l'union départementale Vie et Nature – France Nature Environnement - UDVN FNE	Monsieur Michel PIERRE, vice président de l'UDVN-FNE83
Monsieur le président de l'association Toulon Var Déplacements	Monsieur Maurice FRANCESCHI, président
Madame la présidente de l'association varoise pour la sauvegarde de l'agriculture, de la nature et de l'environnement - AVSANE	Monsieur Daniel PEUVRIER
Monsieur le président de l'association Toulon avenir	Madame Anne-Marie REBOUL
Monsieur le président du mouvement d'action pour la rade de Toulon et le littoral varois (MART)	Monsieur André TREDE
Monsieur le directeur du CAUE du Var	Monsieur Wilfrid JAUBERT
Madame la directrice de la direction territoriale Méditerranée du Cerema	Monsieur Pierre DAVID, chargé de mission paysage
Prefecture / Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial (DCPPAT)	Madame Agnès ROSSO-DARMET, responsable du groupe infrastructure et environnement